



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

HLM

Question écrite n° 37926

### Texte de la question

Mme Jacqueline Hoffmann attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conditions d'accès aux logements HLM Elle cite en exemple le cas de la famille Detres, dans les Yvelines, qui se trouve éclatée. M Detres est domicilié au foyer Sonacotra de La Verrière. Madame vit clandestinement avec son mari, ce qui n'est pas autorisé en foyer, mais la direction, par humanité, ferme les yeux. Le fils est accueilli dans la famille. Monsieur travaille régulièrement pour une société intérimaire et perçoit un salaire moyen de 6 000 francs. Aucune société d'HLM n'accepte le relogement du fait que Monsieur est intérimaire. La commission d'aide au relogement, réunie le 29 décembre 1987 en préfecture des Yvelines, accorde un prêt pour le dépôt de garantie et garantit le paiement de douze mois de loyer sur une période de deux ans. Après communication avec les services préfectoraux, il s'avère que très peu de sociétés d'HLM ont passé convention et prennent en compte les garanties des commissions. Par ailleurs, la loi permettant que trois dossiers soient présentés aux sociétés pour un même logement, ces dossiers sont systématiquement écartés. Elle lui fait deux remarques : 1o En raison de la situation de l'emploi qui enregistre 3 000 000 de chômeurs, et autant de travailleurs en situation précaire, ce sont 6 millions de familles parmi les plus modestes qui n'ont plus d'accès au logement dit social. La commission d'aide au relogement, qui donne la garantie morale et financière, se doit, sous l'autorité du préfet, d'imposer aux sociétés d'HLM le relogement des familles en difficulté ; 2o En conséquence, elle lui demande comment il envisage de résoudre les problèmes de logement des familles exclues du logement social du fait du chômage et de la précarité du travail, qui ne cessent de s'aggraver, et quelles dispositions il compte prendre pour que les commissions d'aide au logement aient une réelle efficacité.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Hoffmann Jacqueline](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37926

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

**Ministère attributaire :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1101